



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez Responsable de département accès aux soins et régulation de l'offre à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-775252



Profil

- Catégorie A
- Agent CCN 7
- Agent contractuel



Conditions

Lieu : Rennes (siège)



Vos missions

Le/La responsable du département a pour missions :

- Management d'un département, encadrement et animation d'une équipe
- Gestion, développement et évaluation des compétences de son équipe
- Mobilisation des ressources et compétences disponibles pour atteindre les objectifs prévus, dans les délais fixés
- Participation à la déclinaison des politiques publiques
- Contribution à la définition des orientations régionales et au pilotage des actions relatives à l'accès aux soins de proximité
- Evaluation des actions entreprises
- Budgétisation de certaines actions et projets
- Coordination de la mise en œuvre des programmes et des actions avec les délégations départementales
- Développement des relations partenariales
- Représentation de l'ARS
- Contribution aux activités transversales de l'ARS : PRS, feuille de route, tableaux de bord, ...



Compétences

Savoir :

- Management/Pilotage
- Ressources humaines
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Techniques d'animation/expression orale
- Droit/réglementation
- Bureautique et outils collaboratifs

Savoir-être :

- Aptitude à l'écoute
- Faire preuve de leadership
- Sens des responsabilités
- Capacité d'adaptation
- Capacité d'initiative
- Réactivité

Savoir-faire :

- Manager, Déléguer, Mobiliser
- Piloter une activité
- Elaborer et conduire un projet
- Travailler en équipe

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que le Département accès aux soins et régulation de l'offre ?

La Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé est structurée en trois départements :

- Le département formations en santé (FORS) : assure le suivi des formations des professions médicales, paramédicales, des ambulanciers, de la pharmacie et des nouveaux métiers tels que les infirmiers en pratique avancé, et participe aux projets d'universitarisation. Il contribue à la gestion de l'internat, sur les agréments des lieux et maîtres de stage et sur la répartition des internes en stage. Il participe à la fixation des objectifs et capacités de formation des instituts para-médicaux et des facultés MMOP, propose les ouvertures de postes aux ECN. Il accompagne les projets portés par les instituts et UFR. Il contribue à l'enrichissement du PAPS
- Le Département accès aux soins et régulation de l'offre (ASRO) : élabore, pilote et accompagne les actions concourant à l'amélioration de l'accès aux soins en ville, coordonne et contribue à la mise en œuvre des leviers facilitant une meilleure répartition de l'offre de soins (zonages, aides à l'installation ou au maintien, projets...), accompagne les professionnels de santé dans leur exercice et leur organisation (guichet unique, projets expérimentaux, ...). Il participe à la gestion de l'offre des professionnels de santé de ville (autorisations mouvements des officines, des laboratoires d'analyse médicale, des dispensateurs d'oxygène). Il contribue à l'enrichissement du portail d'accompagnement des professionnels de santé.
- Le Département organisation et coordinations des soins (OCS) assure le développement et l'accompagnement des structures d'exercice coordonné en ville (MSP, ESP, centres de santé, CPTS) et appuie ces organisations dans le développement d'actions concourant à l'amélioration de la qualité des prises en charge de la population. Il pilote également le déploiement et le suivi des dispositifs d'appui à la coordination, leur convergence avec les autres dispositifs de coordination, et contribue à la structuration des parcours de santé. Il organise, en amont des services d'urgence, le système de soins afin de garantir une continuité et une coordination des soins à toute heure de la journée ainsi qu'aux horaires de fermeture des cabinets libéraux.

Le Département des professionnels de santé et des formations est rattaché à la Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé et à la Direction de la stratégie régionale en santé.

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).